



HAL
open science

Nous avons rencontré l'ennemi, et c'est nous

Ronan Le Coadic

► **To cite this version:**

Ronan Le Coadic. Nous avons rencontré l'ennemi, et c'est nous. Les sociétés minoritaires ou minorisées face à la globalisation : uniformisation, résistance ou renouveau ? Actes du colloque de Yakoutsk, 16-19 octobre 2012, tome 2, 2015. hal-02614146

HAL Id: hal-02614146

<https://hal.science/hal-02614146v1>

Submitted on 20 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nous avons rencontré l'ennemi, et c'est nous¹

RONAN LE COADIC

Résumé

Les statistiques alarmantes relatives à l'effondrement actuel de la pratique de la langue bretonne contrastent avec les résultats des sondages qui montrent un vif attachement des Bretons à leur langue ; un effet de ciseaux semble donc se dessiner. Cependant, les deux courbes ne représentent pas des réalités de même nature : la courbe de la pratique linguistique révèle des évolutions profondes, en partie démographiques, tandis que la courbe de l'attachement à la langue ne dénote que l'expression superficielle de sentiments. Il convient donc d'analyser plus finement le rapport des Bretons à leur langue, avant de suggérer quelques mesures d'urgence pour tenter d'inverser le changement de langue.

Mots-clés : Bretagne ; Bretons ; langue bretonne ; identité ; sociologie.

En soixante ans – des années 1950 aux années 2010 –, le nombre des locuteurs du breton est tombé d'un million à 200 000 personnes et, d'ici à la fin de ce siècle, il menace de se réduire à seulement 20 000 personnes. Comment comprendre un effondrement aussi brutal de la pratique de la langue bretonne ? Et surtout, dans quelle mesure peut-on envisager d'inverser ou d'atténuer la tendance ? La thèse du présent article est que si l'État français a joué un rôle majeur dans le changement de langue du siècle dernier, c'est à présent essentiellement d'un sursaut de conscience collective au sein de la société bretonne que dépend l'avenir du breton. Après avoir examiné l'effondrement du breton et la part que l'État a pu y prendre, nous évoquerons l'effet de ciseaux qui se fait jour que depuis quelques décennies et qui est caractérisé par une baisse de la pratique de la langue en même temps qu'une hausse de l'intérêt qu'elle suscite ; ceci nous permettra, enfin, de mettre l'accent sur les perspectives qui se dessinent et sur les pistes d'avenir.

1. Changement de langue et rôle de l'État

La pratique de la langue bretonne s'est effondrée brusquement à partir des années 1950. Comment cet effondrement est-il interprété par les lettrés et par la population ?

¹ Joshua A. Fishman écrit : « Le cas des langues menacées (...) est rendu encore plus difficile par le fait que non seulement l'«ennemi» n'est pas reconnu, mais qu'il est même *persona grata* aux portes mêmes des défenseurs en difficulté («Nous avons rencontré l'ennemi, et c'est nous !», comme le soulignait le personnage de bande dessinée *Pogo* il y a plus d'une génération). », in *Can threatened languages be saved ?*, Multilingual Matters, 2001, p. 6.

1.1. *Un effondrement brutal*

1.1.1. La muraille de Chine du breton

Lorsque, à la fin de l'Antiquité et au début du Moyen Âge, les Bretons migrèrent de l'île de Bretagne pour s'installer en Armorique, tous, quelle que soit leur place dans la société, s'exprimaient en breton. Tant que la Bretagne demeura un petit royaume remuant — et parfois conquérant —, sa langue rayonna, même au-delà des frontières bretonnes (Fleuriot 1980, 92). Mais à mesure que la Bretagne perdit en souveraineté et que ses élites se rapprochèrent politiquement et sociologiquement des élites françaises, le breton fut abandonné, du haut vers le bas de la hiérarchie sociale. Le dernier souverain à pratiquer le breton fut le duc Alain IV, dit Alan Fergant, qui régna de 1084 à 1112. Même délaissée par le souverain et par l'aristocratie, cependant, la langue conserva un réel prestige social pendant des siècles (Fleuriot 1987) (Le Coadic 1998, 124). Et surtout, le breton continua d'être employé par la masse de la population rurale de Basse-Bretagne¹ jusqu'au début du XX^e siècle. En 1845, l'historien Pitre-Chevalier décrivait la frontière linguistique comme "la muraille chinoise de l'idiome breton" (Le Gallo 1987, 145). C'est dire si la pratique du breton était répandue dans la population et si elle l'était sans partage, puisque les non-bretonnants, se heurtant à cette "muraille chinoise", devaient recourir à des interprètes pour se faire comprendre. En 1946, Francis Gourvil estimait à environ 1 100 000 personnes le nombre des locuteurs de langue bretonne, distinguant – approximativement – 100 000 bretonnants qui ignoraient complètement le français, 700 000 bretonnants qui connaissaient le français mais se servaient de préférence du breton, 300 000 bretonnants qui se servaient de préférence du français et 400 000 francisants qui ignoraient complètement le breton (Broudic 2009, 33).

1.1.2. Le breton, devenu langue minoritaire

Dans les années 1970, la langue bretonne devient minoritaire en Basse-Bretagne, sans qu'on puisse dénombrer avec précision le nombre de ses locuteurs, faute de questions posées sur la pratique linguistique dans les recensements français, ou de vastes enquêtes sur la question. La première – et la seule – enquête traitant en France de la pratique et de la transmission des langues régionales et étrangères auprès d'un échantillon national de grande ampleur² est l'enquête Étude de l'Histoire Familiale réalisée en 1999 (en même temps que le recensement de la population) par l'Insee, avec le concours de l'Ined³. Elle dénombre 304 000 locuteurs⁴ du breton dans toute la France (Héran, Filhon, et Deprez 2002), dont 257 000 dans la région officielle⁵ de Bretagne (Boëtté 2003), soit environ 265 000 pour l'ensemble de la Bretagne historique. De plus, elle montre avec précision les caractéristiques sociologiques des locuteurs, en particulier leur âge élevé : "En 1999, trois brittophones sur quatre ont plus de 50 ans, et un sur deux a plus de 65 ans"(Boëtté 2003, 20). La langue est donc en grave péril.

¹ La Basse-Bretagne est la partie occidentale de la Bretagne, où la langue bretonne est traditionnellement implantée.

² 380 000 adultes de 18 ans et plus en France, dont plus de 40 000 en Bretagne.

³ L'Insee, Institut national de la statistique et des études économiques et l'Ined, Institut national des études démographiques, sont deux organismes publics de nature différente mais qui collaborent étroitement. L'Insee est une direction du ministère de l'Economie et des finances qui emploie plus de 5000 personnes pour produire les diverses statistiques officielles françaises et l'Ined est un institut de recherche d'environ 200 personnes, spécialisé en démographie.

⁴ Par "locuteur d'une langue", étaient désignées les personnes ayant répondu qu'il leur arrivait de parler cette langue avec des proches. Le champ de l'enquête se réduisait donc aux seuls locuteurs actifs.

⁵ La région officielle de Bretagne comprend quatre départements: Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan. Un cinquième département, la Loire-Atlantique, faisait partie de la Bretagne jusqu'en 1941 et son retour à la Bretagne est toujours revendiqué. En 1999, on comptait 0,7 % de locuteurs du breton dans ce département, soit un peu moins de 8000 personnes.

1.1.3. Une langue sérieusement en danger

Le breton est considéré par l'Unesco comme une langue "sérieusement en danger" (Moseley 2010), ce qui n'est guère surprenant, compte tenu des données que nous venons d'examiner. Aucune enquête d'ampleur n'a plus été menée en France sur la pratique et la transmission des langues régionales depuis celle de 1999. Néanmoins, un sondage¹ réalisé en 2007, montre que la chute de la pratique du breton se poursuit à un rythme rapide. Le nombre de locuteurs s'est, en effet, effondré en huit ans de 265 000 à 194 500 personnes pour l'ensemble de la Bretagne historique. En y ajoutant les 11 500 scolaires bilingues de moins de quinze ans, on parvient, certes, à se hisser au-dessus de la barre symbolique des 200 000 locuteurs, avec un total de 206 000 personnes (Broudic 2009, 63-64) ; toutefois, la situation est manifestement très préoccupante. Avant d'envisager l'avenir, il convient à présent de se demander comment on en est arrivé là.

1.2. *Les facteurs de l'effondrement*

1.2.1. Le rôle de l'État et de l'École républicaine

Les langues régionales ont été combattues par l'État français à partir de l'époque de la Terreur révolutionnaire. Mais il s'agissait surtout de vitupérations au nom de "la plus belle langue de l'Europe" (le français) à l'encontre des "idiomes qui ont perpétué le règne du fanatisme et de la superstition" (Barère 1794), plutôt que d'une véritable politique publique. Il a fallu attendre la III^e République – souvent magnifiée aujourd'hui pour son progressisme, bien qu'elle se montrât également nationaliste et impérialiste – pour qu'une politique active de lutte contre les langues régionales soit mise en place. L'école républicaine – outre le service militaire, où il était imposé aux jeunes recrues de comprendre et parler français – a été l'instrument essentiel et explicite de cette politique. Quand un enfant était surpris à s'exprimer en langue régionale (dans notre cas en breton), un objet infamant – appelé le "symbole" – lui était imposé. Il ne pouvait s'en défaire qu'en le donnant à un autre élève qu'il surprenait à son tour à parler breton. Et le dernier élève de la journée à porter ce symbole était puni. Comme l'écrit Anatole Le Braz, "on gagnait à ce genre d'espionnage de devenir assez vite un excellent apprenti policier" (Piriou 1971, 30) et surtout, on y gagnait un profond mépris envers sa langue et sa culture familiales. Cette politique a été vivement dénoncée par le mouvement culturel breton, qui en a fait la cause essentielle de l'effondrement de la pratique de la langue bretonne. Est-ce vraiment le cas ?

1.2.2. Atténuation du rôle de l'École républicaine

Plusieurs travaux viennent atténuer le rôle de l'École républicaine dans le changement de langue. Leurs arguments sont de trois ordres. En premier lieu, les pratiques réelles des instituteurs dans leurs classes auraient été plus complexes que ce que les ministres, préfets ou autres inspecteurs pouvaient attendre d'eux. Ce n'est pas parce que tel inspecteur d'académie affirmait en 1897 "un principe qui ne saurait jamais fléchir : pas un mot de breton en classe ni dans la cour de récréation" (Monnier et Cassard 1997, 513) que les instituteurs n'auraient pas fait preuve, au gré des circonstances, d'une certaine souplesse. Telle est la thèse soutenue, notamment, par Jean-François Chanet (Chanet 1996). En second lieu, les instituteurs, quand bien même l'eussent-ils voulu, n'auraient pas pu imposer seuls un changement de langue : il leur fallait l'assentiment des parents. Deux éléments viennent à l'appui de cette thèse : la

¹ Sondage réalisé par l'institut TMO Régions entre le 3 et le 19 décembre 2007 auprès d'un échantillon de 3 109 personnes.

relative inefficacité de la politique scolaire jusqu'aux années 1950, puisque le breton s'est bien maintenu jusque-là (Broudic 1995, 371-374) et le fait que les langues régionales ont relativement résisté jusqu'à nos jours (Chanet 1996, 203). Enfin, le troisième argument consiste à souligner l'importance des facteurs économiques et sociaux, qui – bien davantage que l'école – auraient suscité une “aspiration à la pratique du français” (Broudic 1993, 1106), voire un “désir de changement de langue” chez les Bas-Bretons (Broudic 1993, 1109).

1.2.3. Les faits sont têtus

Les arguments énoncés ci-dessus introduisent des nuances difficilement contestables. Il ne faudrait pas, pour autant, occulter la brutalité de la politique scolaire ni la profondeur de son impact. Une étude publiée en 2000, visait à vérifier si le breton avait bien été interdit dans les cours de récréation à des enfants qui ne comprenaient pas le français. Il en ressort que, sur cent trente personnes interrogées dans cinquante-six communes des Côtes-d'Armor, cent vingt-trois (soit 94,6 %) avaient connu l'interdiction de parler breton, et quarante-huit se souvenaient d'avoir reçu le “symbole” infamant (An Du 2000). Ces chiffres ne laissent guère de place au doute. Les témoignages des personnes interrogées sur ce qu'elles ont ressenti dans leur enfance, non plus : “nous nous sentions bêtes”, “nous ne pouvions pas dire ce que nous savions”, “nous avions toujours peur”, “nous jouions par gestes”, “nous avons été meurtris intérieurement”, “nous avons honte”, etc. Quant à parler d'un “désir de changement de langue” en Bretagne, c'est confondre les causes et les effets. Si les Bretons ont abandonné leur langue pour accéder à une promotion sociale...

“c'est bien parce que les structures excluaient (et excluent toujours, il faut bien le reconnaître) la langue locale des sphères sociales prestigieuses. Des structures bilingues associant les deux langues, comme on en voit fonctionner dans de nombreux pays en Europe ou ailleurs, sont bien sûr possibles, et ne provoquent pas cet abandon. Encore faut-il qu'elles soient mises en place sur le plan institutionnel et politique. C'est donc bien un choix politique “d'en haut”, instaurant le monolinguisme officiel et l'exclusion des langues régionales qui est la cause. L'abandon n'est que la conséquence.” (Blanchet 1995, 156).

Qu'en pensent les Bretons eux-mêmes ?

1.3. Le jugement des Bretons

Lors d'une série d'entretiens semi-directifs auxquels j'ai procédé au milieu des années 1990 à propos de l'identité bretonne, la question du changement de langue a été abordée spontanément par les interviewés (Le Coadic 1998, 196-202). Ils ont évoqué à la fois les agents du changement de langue et les causes de ce changement.

1.3.1. Le principal agent du changement de langue

Les interviewés, âgés en moyenne, à l'époque, d'une quarantaine d'années, n'avaient pas connu directement le symbole (sauf le plus âgé d'entre eux). Cependant tous, ou presque, ont mis en cause le rôle de l'école dans la rupture brutale de la transmission linguistique.

Gaël (marin-pêcheur retraité, 63 ans) : *Dans la famille, nous ne parlions que le breton. (...) C'est très pénible, d'ailleurs, d'arriver à l'école où on vous tape sur les doigts parce que vous parlez breton, alors que vous ne savez pas vous exprimer en français.*

Yann (chef d'entreprise, 58 ans) : *Ce n'est pas la fatalité du tout ! La langue bretonne a été torpillée. (...) Ça a été torpillé — mais je ne vous apprend rien — dans les écoles : il était interdit de parler breton. Et pour avoir le bonnet d'âne au coin, il suffisait qu'on parle breton dans la cour de l'école.*

Aline (agricultrice, 34 ans) : *Quand j'étais à l'école, petite, c'était presque la honte d'avoir un environnement comme on avait à la maison. C'est-à-dire des parents qui nous parlaient toujours en breton. (...) Alors nous, on sentait ça comme un défaut. Et puis il fallait le cacher. Donc on a vécu en prenant ça un petit peu comme si c'était un abcès qu'il ne fallait surtout pas montrer. (...) Comme quelqu'un qui a une bosse dans le dos. C'est un handicap.*

D'autres agents de changement de langue ont été évoqués par les interviewés ; leurs parents, notamment :

Jacques (chef d'entreprise, 48 ans) : *On leur avait tellement dit qu'il ne fallait pas que les enfants parlent breton, qu'ils évitaient de le parler devant moi.*

Mais aucun de ces agents n'a été aussi unanimement mis en cause que l'école.

1.3.2. Les causes

Pourquoi interdire le breton ? Ce point n'a fait l'objet d'aucune question de ma part et les enquêtés ne l'ont pas toujours abordé. Cependant, ceux qui en ont parlé n'ont pas de doute : l'action de l'école s'inscrivait dans le cadre d'une politique délibérée d'élimination de la langue bretonne. Seule Hélène, la personne apparemment la plus traumatisée par son expérience scolaire, n'envisage pas que la lutte contre le breton ait pu correspondre à autre chose qu'à la volonté de bien apprendre le français aux enfants :

Hélène (femme de marin-pêcheur, 42 ans) : *On leur interdisait de parler breton. Pour qu'ils apprennent bien le français.*

Elle ne semble pas penser qu'on aurait pu apprendre le français aux enfants sans pour autant combattre le breton. Pour les autres, en revanche, tout aurait pu se passer différemment :

Aline (agricultrice, 34 ans) : *Après on s'en rend compte, mais il aurait fallu qu'à l'école, que dans l'environnement de la jeunesse, on nous incite à le parler et à le vivre autrement que comme ça. (...) C'est nul ! C'est nul à un point ! Parce qu'on aurait pu le vivre autrement.*

Plusieurs interviewés critiquent explicitement l'État français :

Daniel (marin-pêcheur, 41 ans) : *L'État français a fait tout pour supprimer ça. Maintenant ils sont en train de le reprendre avec du mal. C'est ça. C'est une langue aussi ! C'est sûr ! (...) Mais, ça, c'est l'État, hein ! C'est l'État ! (...) C'est l'État français qui a fait ça ! Parce que, avant, ils ne parlaient que breton. (...) C'est vrai, c'est l'État français qui... Négatif ! Il fallait parler français !*

En conclusion sur ce point, il semble clair que l'État a joué un rôle majeur dans l'effondrement brutal de la pratique de la langue bretonne, tant par sa politique scolaire active que par son refus d'instituer le bilinguisme à quelque échelon que ce soit de la société. Les Bretons, pris dans un rapport de domination à la fois social (pas de perspective d'ascension sociale pour les locuteurs du breton) et idéologique (le français, langue "chargée de transmettre au monde les plus sublimes pensées de la liberté" quand le breton est l'"instrument barbare des pensées superstitieuses" (Barère 1794)), ont considéré qu'ils n'avaient d'autre choix que de se plier aux exigences monolingues de l'État-nation, archétype de la modernité. L'effondrement du breton, cependant, n'a été ni total ni sans lendemain.

2. Effet de ciseau et rôle du mouvement RLS

2.1. *La contestation*

2.1.1. Critique de l'État et de la modernité

Du XIX^e au début du XX^e siècle, la modernité s'est traduite par un arrachement aux terroirs, réputés cumuler l'étouffement communautaire, l'emprise du clergé et de la noblesse, ainsi que toutes les formes d'obscurantisme et d'arriération (Le Coadic 2001). L'État était la figure centrale et sacrée de la modernité. Mais, à partir des années 1960, cette conception de la modernité bascule. Lors des événements de mai-juin 1968, tous les aspects de la modernité « bourgeoise » sont fustigés, qu'il s'agisse de l'État lui-même, de la séparation privé-public, du régime représentatif, de la laïcité, de l'individualisme libéral, du positivisme ou de la société de consommation. Toutes les contraintes sont mises en cause, ainsi que toutes les autorités et toutes les valeurs morales, religieuses et humanistes. Ce moment est le révélateur d'une rupture libératrice, bientôt suivie par l'émergence de nouveaux mouvements sociaux (féministes, écologistes et régionalistes, notamment) dont l'impact ne sera pas sans conséquences sur le devenir de la langue bretonne.

2.1.2. Début de l'effet de ciseau

Au cours des années 1970, l'*ethnic revival* qui se propage dans le monde gagne la péninsule bretonne. Venant heurter de plein fouet une population qui – sous l'effet d'une domination sociale et idéologique, nous l'avons vu – s'évertuait, depuis vingt ans, à refouler sa langue, il fait apparaître une situation contrastée : d'un côté, la renaissance musicale initiée par les artistes bretons Glenmor et Stivell suscite un élan de fierté ; de l'autre, la langue bretonne, qui reste perçue par l'immense majorité de la population comme inutile et sans avenir, n'est plus transmise d'une génération à l'autre. C'est le début de l'effet de ciseau.

2.1.3. Initiatives du mouvement RLS

L'effervescence contestataire des années 1970 est propice au développement et à la régénération du mouvement culturel. Celui-ci prend souvent une coloration "nationalitaire", alliant contestation bretonne et gauchisme. En outre, deux tendances nouvelles apparaissent. D'une part, les militants linguistiques découvrent "le peuple" et sa richesse : de jeunes collecteurs sillonnent les campagnes à la recherche des trésors de la culture orale. D'autre part, pour la première fois, l'État est contourné : puisque les écoles publiques ne prodiguent pas d'enseignement de langue bretonne, des militants se regroupent et créent les écoles associatives *Diwan*, qui combinent enseignement en langue bretonne et pédagogie progressiste. La première de ces écoles, créée en 1977, accueille seulement cinq élèves et un instituteur, dans un village du Nord-Finistère. Mais bientôt les élèves affluent. *Diwan* ne cesse de se développer et entraîne, dans son sillage, la création de classes bilingues par l'enseignement public et l'enseignement privé catholique. En 2011, ce sont 13 488 élèves qui sont scolarisés dans ces trois filières bilingues (Ofis ar brezhoneg s. d.). C'est le regain.

2.2. *Le regain*

Les changements qui affectent en profondeur l'ensemble de la société à partir des années 1970 conduisent à renouveler la modernité, en l'orientant dorénavant vers l'autonomie du sujet. Cette évolution amène graduellement les Bretons à reconsidérer leur rapport à leur langue.

2.2.1. Autonomie individuelle

Les hommes et les femmes d'aujourd'hui sont très attachés à l'égalité que leur garantit la citoyenneté. Toutefois, ils ne s'en contentent plus car elle les réduit à l'état d'individus indifférenciés. Or, ils veulent également que leurs différences soient fraternellement reconnues, qu'elles ne soient plus cantonnées à la sphère privée. Enfin, ils souhaitent pouvoir disposer librement de leur identité : souligner, cultiver ou ignorer telle ou telle de ses facettes comme bon leur semble, sans qu'un modèle leur soit imposé, sans qu'une autorité vienne leur assigner ou leur interdire un comportement. Bref, la modernité se traduit désormais par une revendication d'autonomie étendue à tous les domaines de la vie, qu'il s'agisse de la sexualité, de la famille, de la nationalité ou d'autre chose...

2.2.2. Réconciliation avec la langue

Dans ce contexte, les Bretons se réconcilient avec leur langue, qui est de moins en moins synonyme d'arriération à leurs yeux. Au contraire, comme tous les produits de « terroir », on lui reconnaît désormais une « authenticité » et une saveur inimitables. Elle reste, certes, en partie, liée à l'image du passé dans l'esprit de beaucoup de Bretons. Cependant, ce passé, loin de le rejeter comme leurs parents dans les années 1950, les Bretons d'aujourd'hui l'honorent. Ils y trouvent une source de dignité collective et une culture qui leur paraît utile pour affronter les grandes mutations en cours. Néanmoins, cette réconciliation est tardive et inachevée. La ferveur pour le breton se répand plus chez les jeunes, les citadins et les diplômés que chez les paysans bretonnants âgés de Basse-Bretagne, qui ne se sont pas encore remis de l'étiquette d'arriérés qui leur fut jadis collée. Plus globalement, si la société bretonne dans son ensemble est dorénavant favorable à la préservation du breton, elle y voit davantage une richesse patrimoniale qu'un outil de la vie « moderne ».

2.2.3. Libre choix

Dépassant largement la mouvance militante, la pratique volontariste du breton reste aujourd'hui minoritaire sans pour autant être négligeable quantitativement. Elle s'inscrit parfaitement dans le contexte de la modernité renouvelée car elle relève d'un libre choix, détaché de toutes les contraintes traditionnelles. Les nouveaux bretonnants vivent, en effet, en réseaux déterritorialisés : ils peuvent aussi bien résider dans les métropoles régionales de Haute-Bretagne (ou n'importe où ailleurs dans le monde) que dans les campagnes basses-bretonnes. Ils sont, en outre, désocialisés : ils ne sont pas nécessairement liés aux milieux bretonnants traditionnels, membres de familles bretonnantes, ni même bretons. L'emploi du breton relève pour eux d'un choix de vie plus ou moins total : ils peuvent se contenter de parler breton avec quelques amis dans des bars alternatifs ou sur l'internet, ou aller jusqu'à en faire la langue de leur famille, voire de leur vie professionnelle (le breton fournit désormais non seulement des emplois d'enseignants mais aussi de formateurs, de traducteurs, de comédiens, d'éditeurs, etc.). Ce regain présente toutefois des limites.

2.3. *Les limites du regain*

2.3.1. Limites quantitatives

La première des limites est quantitative. Malgré la progression spectaculaire du nombre d'enfants scolarisés en filière bilingue, le « stock » des locuteurs du breton (nous l'avons vu en première partie, s'est écroulé, passant d'environ 1 100 000 personnes en 1946 à 206 000 personnes en 2007, dont l'âge moyen est élevé. À cette faiblesse du stock s'ajoute, en outre,

celle du flux, c'est-à-dire du taux de transmission familiale de la langue : “60 % des enfants recevaient le breton de leurs parents dans les années 1920 et 6 % seulement dans les années 1980” (Boëtté 2003, 21). Enfin, en 1999, seuls 3 % des personnes qui ont des enfants de moins de 25 ans déclarent qu'ils leur parlent breton (Boëtté 2003, 22). Et ce n'est pas tout : les représentations de la langue posent également problème.

2.3.2. Limites idéologiques

Un sondage réalisé en 2001, posait aux Bretons des questions sur leurs représentations de leur langue (Broudic s. d.).

Le breton est...	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	NSP
Une langue ancienne	94 %	6 %	
Notre langue régionale	82 %	18 %	
Une langue comme les autres	63 %	35 %	1 %
Une langue folklorique	61 %	38 %	1 %
Un dialecte	38 %	59 %	3 %

Il ressort de ce sondage que 61 % des Bretons considèrent que le breton est une “langue folklorique”. Ce chiffre tombe comme un couperet quand on sait à quel point le mot “folklore” est péjoratif en France. Certes, dans le même temps, 63 % des Bretons affirment que le breton est “une langue comme les autres”. Alors, le breton est-il une langue “comme les autres” ou une langue “folklorique” ? Les deux propos paraissent contradictoires. Sans doute, cependant, y a-t-il, dans l'esprit des personnes interrogées, une hiérarchisation en (au moins) trois niveaux : le breton, grâce aux efforts de ses défenseurs, n'est plus considéré que par 38 % des personnes interrogées comme “un dialecte”. Il a symboliquement gagné ses galons linguistiques de “vraie” langue – par opposition aux dialectes qui ne seraient, dans l'opinion populaire, que des sous-langues. En revanche, comme il ne dispose d'aucune forme de reconnaissance officielle, n'est pas langue d'État et n'a pas de rayonnement international, il reste cantonné au rang de langue “folklorique”. On sent là, d'une part, le poids de l'idéologie de l'État-nation français, en grande partie fondé sur une communion autour de la langue française (Dieckhoff 1997) et, d'autre part, l'influence du discours sur la mondialisation, comme chez Jacques (47 ans, chef d'entreprise, interviewé en 2002) :

Jacques (47 ans, chef d'entreprise, interviewé en 2002 au sujet de la Bretagne dans 20 ans) : Je pense [que dans 20 ans] il va y avoir une langue de contact. Et ce sera la langue des premières puissances économiques. Alors, actuellement, c'est l'anglais. Je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas l'anglais dans vingt ans mais peut-être que dans cent ans, ce sera autre chose. Donc, les langues régionales, pour moi, c'est folklorique ! (Le Coadic 2004, 101).

À ces limites idéologiques s'ajoutent les limites qualitatives du renouveau de la langue bretonne.

2.3.3. Limites qualitatives

Comme le note très justement Joshua Fishman : “Most modern RLS movements have quickly and naturally, almost as a matter of course, moved to emphasize schools and schooling as the central thrust and process of the entire RLS endeavor (Fishman 1991, 368).” Tel a été le cas en Bretagne, où 56 % des bretonnants disent que le breton se conservera grâce aux écoles bilingues (Broudic 2009, 159). Cependant, la qualité du breton transmis à des enfants francophones par des enseignants sincères et motivés mais, pour la plupart, francophones de langue maternelle a sans doute été insuffisamment questionnée. On citera, certes, une thèse (Le Ruyet 2009) et un traité (Madeg 2010) récents qui visent à améliorer

l'enseignement de la prononciation à l'école. Cependant, beaucoup d'autres points mériteraient sûrement d'être évoqués également (Robin 2008). Le spécialiste des langues celtiques Pierre-Yves Lambert a dressé, lors d'un colloque tenu à Rennes en 2010 (CRBC Rennes 2 2010), une liste des principaux "celticismes" c'est-à-dire des traits spécifiques qui distinguent les langues celtiques des autres langues indo-européennes¹. Sur neuf spécificités du breton², constituant en quelque sorte le "cœur" de la langue, force m'est de constater que la plupart posent, à des degrés divers, des problèmes³ à une forte proportion des étudiants auxquels j'ai enseigné depuis dix ans, et dont la majorité sont devenus, depuis lors, enseignants de breton. Cela mérite réflexion.

Par sa pratique qui décroît à un rythme rapide, d'un côté, et le regain de faveur dont elle bénéficie (et dont il ne faut pas sous-estimer les limites), de l'autre, la langue bretonne connaît donc un effet de ciseau. Elle se trouve, en outre, "à la croisée des chemins", selon le titre d'un rapport récent (Ofis ar brezhoneg 2007) : son avenir se joue à moyen terme.

3. Avenir à moyen terme et rôle de la société tout entière

3.1. Blocages étatiques et sombres perspectives

3.1.1. Les blocages étatiques

À partir du milieu du XX^e siècle, L'État français commence à assouplir sa politique envers les langues régionales, au moment précis où celles-ci entrent en sévère déclin. En 1951, une loi autorise – pour la première fois – l'enseignement de quatre langues régionales, dont le breton⁴ ; en 1975, une nouvelle loi stipule qu'"un enseignement des langues et des cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité"⁵ ; en 1977, le Président de la République accorde une Charte culturelle à la Bretagne⁶ ; en 1981, une licence de breton est

¹ Je remercie vivement l'auteur d'avoir eu l'obligeance de me communiquer le texte provisoire de sa communication.

² Ces neuf spécificités sont les suivantes :

1. *Les mutations initiales ;*
2. *Les pronoms personnels affixés aux prépositions (prépositions conjuguées); l'abondance de pronoms apposés aux formes verbales ;*
3. *Un passif dit impersonnel, qui consiste dans une seule forme à chaque temps; c'est une sorte de quatrième personne, "on fait", comme en finnois ;*
4. *Deux verbes être, dont l'un est un verbe d'existence, et l'autre un outil grammatical (la "copule") destiné à mettre en valeur le rhème ou focus, ou à construire des phrases nominales, qui sont extrêmement nombreuses, avec ou sans copule ;*
5. *Absence de verbe avoir, exprimé par le verbe d'existence avec référence indirecte à la personne qui possède ;*
6. *Absence de participe actif, mais emploi développé d'un "nom verbal" ;*
7. *Absence de pronom relatif, la syntaxe relative étant indiquée essentiellement par un jeu syntactique de particules verbales (brittonique) ou "particules relatives" (goidélique) ;*
8. *Priorité d'un ordre de mots VSO ;*
9. *L'existence d'un responsif, c'est-à-dire d'une expression verbale abrégée dans le début d'une réponse (Lambert 2010).*

³ Il ne s'agit pas d'un problème conceptuel d'analyse grammaticale de la part de ces étudiants mais de leur difficulté à mettre, concrètement, en pratique ces spécificités de la langue bretonne, qui la distinguent tant du français.

⁴ Il s'agit de la loi 51-46 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux, dite loi Deixonne. Elle fut la première loi française autorisant l'enseignement de langues régionales de France.

⁵ Il s'agit de la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation, dite loi Haby, du nom au ministre français de l'Éducation nationale René Haby.

⁶ Les années 1970 sont aussi marquées par l'effervescence du mouvement autonomiste et indépendantiste breton et par la fréquence des attentats à l'explosif.

créée et, en 1985, c'est un Capes¹ de breton qui est créé. L'État français ne renonce, pas pour autant, au monolinguisme. Il en fait même un principe constitutionnel quand, en 1992, le Parlement réuni en Congrès ajoute à l'article 2 de la Constitution que "la langue de la République est le français"². Cet article, théoriquement prévu pour combattre l'influence de l'anglais sur la société française, sert surtout à bloquer toute avancée significative des langues régionales. Il justifie, en effet, à la fois l'avis négatif émis par le Conseil constitutionnel à la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires en 1999³ et l'annulation par le Conseil d'État du protocole d'accord qui devait permettre le passage sous statut public des écoles *Diwan* en 2002⁴. L'État ne manifeste plus envers les langues régionales l'hostilité active du passé mais, dans le contexte démographique qui est celui de la langue bretonne, bloquer toute possibilité de progrès substantiel suffit à favoriser son effacement (Le Coadic 2010, 353-356).

3.1.2. La loi d'airain de la démographie

En 1999, avons-nous vu, trois locuteurs du breton sur quatre avaient plus de cinquante ans et un sur deux avait plus de soixante-cinq ans. Il s'en est suivi, en une dizaine d'années, un effacement du nombre des locuteurs, tout simplement, en raison du décès des personnes âgées. Selon Fañch Broudic (qui se fonde non pas sur l'enquête Insee de 1999 mais sur un sondage qui l'avait précédée) : "En 1997, les deux tiers des locuteurs avaient soixante ans ou plus. On peut estimer que 46 % de ces locuteurs de soixante ans et plus étaient décédés en 2007 : cela équivaut au décès de 83 000 locuteurs. L'arrivée de 9 000 jeunes locuteurs est donc très insuffisante pour combler ces décès" (Broudic 2009, 73). Sachant que la part des locuteurs de plus de 60 ans ne cesse d'augmenter (ils représentent aujourd'hui au moins 70 % des bretonnants), que seuls 2 % des Bas-Bretons de vingt à trente-neuf ans parlent breton aujourd'hui (Broudic 2009 : 66) et que le taux de croissance des effectifs des classes bilingues tend actuellement à décélérer, on ne peut s'attendre qu'à une accélération très rapide de l'effacement du nombre des locuteurs.

3.1.3. Une tentative de projection

Se fondant sur l'enquête Insee de 1999, l'observatoire de l'Office de la langue bretonne a tenté d'anticiper l'évolution du nombre de locuteurs de la langue bretonne d'ici à la fin du XXI^e siècle. Partant du constat que 6 000 à 6 500 locuteurs mourront chaque année jusqu'à 2020 et de leur analyse des "modes d'obtention de nouveaux locuteurs", ces chercheurs ont bâti un modèle à trois scénarios (Ofis ar brezhoneg 2007, 129), que je résume dans le tableau ci-dessous.

¹ Le Capes (Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Secondaire) est un diplôme professionnel qui s'obtient par concours et permet à ses détenteurs de devenir professeurs titulaires du second degré (lycée ou collège).

² Loi constitutionnelle n° 92-554 du 25 juin 1992.

³ Décision du Conseil constitutionnel n° 99-412 DC du 15 juin 1999.

⁴ Décision du Conseil d'État n° 248192-248204 — Séance du 28 octobre 2002, lecture du 29 novembre 2002.

	Effectifs des classes bilingues	Proportion d'enfants qui continuent à parler breton après avoir fréquenté l'école bilingue	Nouveaux bretonnants adultes	Nombre de bretonnants à la fin du XXI ^e s.
Scénario haut : “développement soutenu”	Le taux de croissance “augmente”	75 %	“En croissance”	250 000
Scénario moyen : “au fil de l'eau”	Le taux de croissance “diminue”	33 %	400 par an	70 000
Scénario bas : “le reflux”	Le taux de croissance “diminue beaucoup”	20 %	“Peu”	20 000

Selon les auteurs du rapport – dont on remarque qu’ils tiennent la transmission de la langue dans les familles pour quantité négligeable ou non significative statistiquement –, “les tendances actuellement observables entraîneraient la langue bretonne vers un avenir se situant entre le scénario bas et le scénario intermédiaire”, c’est-à-dire un nombre de locuteurs compris entre 20 000 et 70 000 personnes à la fin du siècle. Ces sombres pronostics correspondent-ils aux représentations de l’avenir répandues dans la population ?

3.2. Les représentations de l’avenir

3.2.1. Une part d’irréalisme

Pour inverser la tendance au changement de langue, il faut d’abord en avoir pris toute la mesure. Les partisans du RLS tirent la sonnette d’alarme depuis des années et ils semblent avoir été entendus, depuis la fin des années 1990, par les élus régionaux. En attestent la création d’un Office de la langue bretonne en 1999 (devenu Office public en 2011) et le vote à l’unanimité d’un texte bilingue de politique linguistique en 2004, où il est affirmé que “le Conseil régional de Bretagne reconnaît officiellement, aux côtés de la langue française, l’existence du breton et du gallo comme langues de la Bretagne”, texte réellement suivi d’effets. Cette prise de conscience, cependant, n’empêche pas une part d’irréalisme au sein de la population. Certains Bretons, par exemple, refusent absolument d’imaginer que le breton puisse un jour disparaître.

David (37 ans, ouvrier, Finistère, interviewé en 2002 au sujet de la Bretagne dans 20 ans) : Le breton, ce serait quand même malheureux... Mais les gens vont... Non, non, c’est impossible ! On ne peut pas imaginer que le breton puisse disparaître comme ça. C’est impossible !

On retrouve cette part d’irréalisme – ou du moins de refus d’envisager la mort de la langue – dans les sondages.

3.2.2. Confirmée par les sondages et l’expérience

Selon un sondage réalisé en 2003, 29,79 % des Bretons se disent “confiants” en l’avenir de la langue bretonne (TMO-Régions 2003). Il ne s’agit, certes, que d’une minorité de la population, mais d’une minorité non négligeable. En outre, il est frappant de constater à quel point la confiance en l’avenir du breton est proportionnelle à l’âge : elle va de 25,7 % chez les personnes de 18 à 24 ans à 33,42 % chez les personnes de plus de 60 ans, en croissant régulièrement. Tout se passe comme si les personnes âgées, parce qu’elles ont pratiqué le breton toute leur vie, avaient plus de mal à en concevoir la disparition que les jeunes générations, qui ont vécu dans un environnement où il était peu présent. On retrouve là une caractéristique évoquée par Joshua Fishman à propos des interactions avec les générations de locuteurs plus âgées : “It is hard for a thousand ‘old timers’ who attend an absolutely first rate

‘pageant for Xish’ to believe that on the morning after Xish is still no better off than it was on the night before” (Fishman 1991, 398). Une autre façon de faire preuve d’irréalisme, qui est loin d’être propre aux personnes âgées, consiste à ne pas vouloir réfléchir à l’avenir, pour ne pas avoir envisagé le pire. Cette politique de l’autruche est répandue – je l’ai constaté personnellement, sans l’avoir pour autant mesurée précisément – chez des personnes très attachées au breton, qui refusent d’envisager l’ampleur du risque encouru pour ne pas en être affectées. Peut-être n’est-ce pas la meilleure solution et vaut-il mieux, au contraire, envisager le pire pour mieux l’éviter, en adoptant les politiques les plus adaptées.

3.3. *Que faire ?*

3.3.1. Améliorer la qualité

La qualité de la langue employée par les enfants qui ont fréquenté l’enseignement bilingue pose divers problèmes – de syntaxe, de grammaire et de prononciation, en particulier – qui sont connus des spécialistes (Broudic 2011 ; Madeg 2010 ; Robin 2008 ; Le Ruyet 2009)) mais ont été relativement peu ébruités. Les sources de ce défaut de qualité, bien compréhensibles, peuvent être analytiquement scindées en trois : la faiblesse du taux de transmission de la langue bretonne dans les familles ; l’absence quasi-totale du breton dans l’environnement quotidien des enfants (où le français est omniprésent) ; et les limites de la compétence linguistique des enseignants de breton. Ces derniers, dont l’enthousiasme pour leur métier ne fait pas de doute, ont généralement les mêmes contraintes que leurs élèves : francophones de langue maternelle, ils baignent dans un environnement francophone et n’ont pas toujours complètement perçu la distance qui sépare la langue bretonne du français. Or, ceci peut faire l’objet d’une remédiation à quatre niveaux : en amont, d’une part, en renforçant le volume horaire accordé aux cours de langue dans les universités et dans les centres de formation pédagogique (IUFM ou autres) ; en aval, d’autre part, en instituant, à l’issue de l’obtention des concours d’enseignement, un stage de perfectionnement linguistique pour les futurs enseignants bilingues, puis en développant la formation continue de ces enseignants tout au long de leur carrière. Un tel renforcement des compétences linguistiques, fondé sur un diagnostic rigoureux des compétences linguistiques des enseignants et sur la diffusion des fruits de la recherche pourrait sans doute apporter des résultats fructueux. Néanmoins, tout ne viendra pas des enseignants.

3.3.2. Bâtir des ponts

Joshua Fishman exprime un scepticisme teinté d’humour à propos des interactions culturelles en langue minoritaire impliquant les générations les plus âgées : il les qualifie de “remarkably gratifying” mais “remarkably misleading” (Fishman 1991, 397). L’impact de ces interactions sur la dynamique de revitalisation des langues minoritaires risque fort, en effet, d’être limité : nous avons vu que le réalisme à propos de la situation linguistique tendait à décroître avec l’âge. Cependant, dans le cas du breton, l’interaction culturelle avec les générations les plus âgées paraît tout de même hautement souhaitable. Un fossé culturel s’est, en effet, creusé entre deux types de locuteurs du breton. Les locuteurs “spontanés”, dont le breton est la langue maternelle, sont pour la plupart âgés, peu diplômés, ruraux, agriculteurs, ouvriers ou artisans ; la langue qu’ils emploient est riche, musicale et savoureuse et ils en maîtrisent la syntaxe ; en revanche, ils ne savent ni l’écrire, ni l’analyser et leur vocabulaire n’est pas adapté à la vie moderne. Les locuteurs “volontaristes” au contraire, qui ont appris le breton (ou dont les parents ont appris le breton) sont jeunes pour la plupart, diplômés, citadins, cadres ou professions intermédiaires ; leur vocabulaire est précis et étendu et ils savent lire et

écrire le breton mais leur syntaxe et leur prosodie laissent parfois à désirer. La rencontre entre ces deux mondes est linguistiquement très féconde mais n'est pas toujours simple car, issus d'univers différents, ils ne partagent pas les mêmes codes sociaux. Diverses initiatives individuelles de rencontres existent, notamment par le biais des écoles, une opération de "quêteurs de mémoire" est organisée en Finistère depuis six ans et quelques stages intergénérationnels sont proposés au public. Toutefois, compte tenu des problèmes de qualité de langue, d'une part, et des évolutions démographiques prévisibles, d'autre part, bâtir et multiplier les ponts solides entre ces deux mondes devrait être considéré comme une urgence et une priorité absolue pour l'avenir de la langue bretonne. Ce n'est pas, cependant, la toute première priorité.

3.3.3. Mettre l'accent sur la transmission familiale

La toute première priorité pour l'avenir de la langue bretonne est le renforcement de la transmission familiale : "over and over again, pro-RLSers must remind themselves that it is intergenerational mother tongue transmission that they are after" (Fishman 1991, 12). Nous avons vu à quel point le taux de transmission s'était effondré. Nous avons vu également que seuls 2 % des Bas-Bretons de vingt à trente-neuf ans parlaient breton en 2007. Jusqu'à présent, le mouvement social de promotion de la langue bretonne a mis tout ses efforts à développer la place du breton à l'école, sur les médias et dans la vie publique. Face à un État-nation qui reléguait les langues minoritaires (au même titre que les religions ou que n'importe quelles particularités culturelles) dans la sphère privée où elles s'asphyxiaient, cela a été utile. Néanmoins, il semble que le défi à relever aujourd'hui, la frontière à franchir consiste à relancer la transmission familiale du breton. Cela peut passer par des campagnes de communication financées par les collectivités territoriales ou par l'instauration de bourses d'études pour les parents d'élèves des écoles bilingues qui souhaitent, eux-mêmes, apprendre le breton, notamment. Enfin, une réflexion de fond pourrait être lancée pour renforcer the "home-family-neighborhood-community (which) constitutes the heart of the entire intergenerational transmission pursuit", comme le souligne si justement Joshua Fishman (Fishman 1991, 398).

Conclusion

La langue bretonne a eu, historiquement, plusieurs ennemis. Un ennemi externe, bien sûr, l'État-nation français, qui en partie forgé sur une communion autour de la langue française et sur le monolinguisme. Mais un ennemi interne également : les Bretons eux-mêmes, qui se sont soumis à l'idéologie monolingviste d'État, ont admis leur état collectif de minorité dominée et ont abandonné leur langue pour sortir de leur condition sociale. À présent, l'État n'est plus dans une posture agressive envers les langues régionales en général. Il se contente de bloquer toute perspective d'évolution institutionnelle. Quant aux Bretons, ils sont en partie les ennemis de la langue bretonne quand ils se laissent aller à l'irréalisme, à l'abattement ou au manque d'initiative. Il est sûr que la langue bretonne a subi d'irrémediables pertes mais tout n'est pas perdu et les raisonnements en termes absolus sont inadéquats : "the question of success must not be approached in absolute terms (...) but, rather, in functional, contextual or situational terms (...). *There is no language for which nothing at all can be done*" (Fishman 1991, 12).

CRBC (ÉA 4451), Université Rennes 2

Adresser la correspondance à : ronan.lecoadic@univ-rennes2.fr

Références bibliographiques

- An Du, Claude. 2000. *Histoire d'un interdit le breton à l'école*. Lannion: Hor Yezh.
- Barère, Bertrand. 1794. *Rapport et projet de décret présentés au nom du comité de salut public, sur les idiomes étrangers, et l'enseignement de la langue française*.
- Blanchet, Philippe. 1995. « À propos de la pratique du breton de l'ancien régime à nos jours, de Fañch Broudic ». *La Linguistique* 31(2): 153-157.
- Boëtté, Isabelle LE. 2003. « Langue bretonne et autres langues : pratique et transmission ». *Octant* (92): 18–22.
- Broudic, Fañch. « L'opinion des Bretons sur leur langue ». <http://www.langue-bretonne.com/sondages/BretonOpinion.html> (Consulté juin 15, 2011).
- Broudic, Fañch. 1993. « Évolution de la pratique du breton de la fin de l'ancien régime à nos jours ».
- Broudic, Fañch. 1995. *La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes (PUR).
- Broudic, Fañch. 2009. *Parler breton au XXIe siècle : le nouveau sondage de TMO Régions*. Brest: Emgleo Breiz.
- Broudic, Fañch. 2011. *L'Enseignement du et en Breton*. Emgleo Breiz.
- Chanet, Jean-François. 1996. *L'école républicaine et les petites patries*. Aubier Montaigne.
- CRBC Rennes 2. 2010. « Colloque “La langue bretonne des origines / Les origines de la langue bretonne” | Université Rennes 2 ». <http://www.univ-rennes2.fr/crbc/actualites/colloque-langue-bretonne-origines-origines-langue-bretonne> (Consulté juin 15, 2011).
- Dieckhoff, Alain. 1997. *La Nation dans tous ses états*. Flammarion.
- Fishman, Joshua A. 1991. *Reversing Language Shift: Theoretical and Empirical Foundations of Assistance to Threatened Languages*. Multilingual Matters.
- Fleuriot, Léon. 1980. *Les Origines de la Bretagne : L'émigration*. Paris: Payot.
- Fleuriot, Léon. 1987. « Langue et société dans la Bretagne ancienne ». Dans *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, éd. Jean Balcou et Yves Le Gallo. Paris-Genève: Champion-Slatkine, p. 7-28.
- Gemie, Sharif. *Brittany, 1750-1950: The Invisible Nation*. University of Wales Press, 2007.
- Héran, François, Alexandra Filhon, et Christine Deprez. 2002. « La dynamique des langues en France au fil du XXe siècle ». *Populations et société* (376): 1–4.
- Lambert, Pierre-Yves. 2010. « Le mirage des celtisants du XXe siècle: le “Celtique insulaire” ».
- Le Coadic, Ronan. 1998. *L'identité bretonne*. Rennes: Terre de brume et Presses universitaires de Rennes.
- Le Coadic, Ronan. 2001. « Langue et modernité ». *Klask* (7): 45-50.
- Le Coadic, Ronan. 2004. *La Bretagne dans 20 ans*. Brest: Éditions Le Télégramme.
- Le Coadic, Ronan. 2010. « La remise en question (1992-2000) ». Dans *Histoire d'un siècle, Bretagne 1901-2000 : l'émancipation d'un monde*, éd. Jean-Jacques Monnier. Morlaix: Skol Vreizh, p. 323-377.
- Le Gallo, Yves. 1987. « Basse-Bretagne et Bas-Bretons (1800-1870) ». Dans *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, éd. Jean Balcou et Yves Le Gallo. Paris-Genève: Champion-Slatkine.
- Le Ruyet, Jean-Claude. 2009. « Enseignement du breton : Parole, liaison et norme. Étude présentée dans le cadre de quatre règles de prononciation pour le breton des écoles ». Rennes 2. http://hal.archives-ouvertes.fr/index.php?halsid=70vp514vauhmt141bdm69bmic1&view_this_doc=tel-00458217&version=1 (Consulté juin 15, 2011).

Madeg, Mikael. 2010. *Traité de Prononciation du breton du Nord Ouest à l'usage des bretonnants*. Brest: Emgleo Breiz.

Monnier, Jean-Jacques, et Jean-Christophe Cassard, éd. 1997. *Toute l'histoire de Bretagne Des origines à la fin du Xxe siècle*. Skol Vreizh.

Moseley, Christopher. 2010. *Atlas Des Langues En Danger Dans Le Monde*. Spi. Paris: Unesco.

Ofis ar brezhoneg. « Données clés sur breton ». http://www.ofis-bzh.org/fr/langue_bretonne/chiffres_cles/index.php (Consulté juin 15, 2011).

Ofis ar brezhoneg. 2007. « La langue bretonne à la croisée des chemins ». : 1–135.

Piriou, Yann-Ber. 1971. *Défense de cracher par terre et de parler breton. Poèmes de combats 1950-1970. Anthologie bilingue*. Oswald Jean.

Robin, Jean-Dominique. 2008. « Priziadeg war ar brezhoneg miz even 2008. Klasoù CM2 divyezhek, Departamant Aodoù-an-Arvor. Renabl ha dielfennadenn ar mankoù pennañ ». Évaluation de la langue bretonne dans les classes de CM2 bilingues du département des Côtes-d'Armor. Inédit.

TMO-Régions. 2003. « Sondage mené à l'initiative de Ronan Le Coadic pour *Ouest-France*, le Conseil régional de Bretagne et le Crédit mutuel de Bretagne auprès d'un échantillon composé de mille trois cents personnes (mille dans la région administrative de Bretagne et trois cents en Loire-Atlantique), selon la méthode des quotas. »